

Je n'entre point dans la discussion de tous les faits et arguments de la lettre en question. Le petit *Mémoire*, que vous venez de publier, me paraît y répondre suffisamment. Je me contente de faire ici quelques remarques :

1^o En septembre 1870, étant Recteur, j'allai demander à Mgr. de Montréal s'il aurait pour agréable que l'Un. Laval fit des démarches pour établir une succursale dans sa ville. Sur sa réponse affirmative, l'Université fit certaines propositions contenues dans une lettre du 7 octobre. Lorsque Mgr. de Montréal vint à Québec pour la sépulture de Mgr. Baillargeon, je lui demandai des nouvelles à ce sujet. Voici ce que, le soir même, aussitôt après cette entrevue, je consignai dans une note : " Il me dit qu'il avait communiqué nos propositions aux messieurs qui s'étaient occupés de cette affaire pour le Droit, et à l'École de Médecine, qui, probablement, demanderait à être agréée, si les conditions lui agréaient ; il ajouta qu'il me communiquerait leur réponse dès qu'il l'aurait reçue. Il me fit alors quelques objections sur le projet, tel que formulé dans ma lettre du 7 octobre, mais plutôt pour provoquer une discussion à ce sujet que comme réponse définitive."

Quant à la réponse promise, elle n'était pas encore venue un mois plus tard, et, le 19 novembre 1870, j'écrivis à Mgr. de Montréal une lettre dans laquelle je lui disais : " N'ayant encore reçu aucune réponse (à ma lettre du 7 octobre), j'ose prier Votre Grandeur de vouloir faire connaître si nous devons considérer ce projet comme entièrement abandonné."

Cette lettre n'a reçu aucune réponse. Il me semble pourtant qu'un mot n'eût rien gâté à l'affaire.

Mgr. de Montréal vint à Québec au milieu de décembre de la même année. Je n'osai lui en parler, dans une conférence assez longue que nous avons eue ensemble sur différentes affaires.

2^o Dans sa lettre du 17 août 1865, rapportée dans votre dernier *memoire*, Son Eminence le cardinal Barnabo dit à Mgr. Baillargeon : " J'ai conseillé à l'Evêque de Montréal de se désister de ses propositions et de s'efforcer, soit par des exhortations, soit même par des subsides, d'attirer les jeunes gens à fréquenter l'Université Laval. A cette occasion, je lui ai représenté comment, par cette manière d'agir, il confirmerait la pensée que lui-même exprimait en écrivant aux Recteurs des Collèges, le 31 mai 1862 : *Roma locuta est, causa finita est*, et qu'ainsi, ce qui a été décrété demeurant intact, il pouvait facilement arriver à rétablir la concorde."

Sur quoi je demande quand et comment ce conseil du Préfet de la S. C. de la Propagande a été mis en pratique ? Si, comme il est tout probable, cette affaire de l'Université est de nouveau plâtrée à Rome, ce sera un compte à régler avant tout. Pour la nouvelle Université projetée, il y a eu un grand zèle de déployé ; la centième partie de ce zèle eût suffi pour donner un excellent résultat pratique au conseil venu de Rome.

3^o En 1870, Mgr. de Montréal, comme aujourd'hui, se plaignait de ce que les droits de l'Evêque n'étaient pas assez sauvegardés. Supposons que ce soit le cas, l'Université Laval devait au moins être mise en demeure d'y pourvoir.

4^o Quand le séminaire de Québec s'adressait simultanément à Londres et à Rome pour faire approuver le projet de l'Université Laval, tout était à faire, aujourd'hui tout est fait. Rome, qui sortait à peine des difficultés énormes suscitées par la création canonique de l'Université catholique de Dublin, craignait de nuire à l'Université Laval en lui donnant son approbation avant que le gouvernement eût accordé la Charte ; mais aujourd'hui les difficultés sont à Rome et il faut les y faire lever avant de s'adresser au Parlement. Les circonstances sont donc différentes du tout au tout, et les conclusions qu'on en tire ne sauraient être les mêmes.

Agrérez, M. le Recteur,

l'assurance de mon sincère attachement,

(Signé)

✠ E. A. ARCH. DE QUÉBEC.

RÉVD. M. T. E. HAMEL, Etc.,
Recteur de l'Université Laval.